Document généré le 29 avr. 2024 15:25

Nouvelles pratiques sociales

Danielle Laberge, Pierre Landreville, Daphné Morin, Marie Robert et Nicole Soullière, *Maladie mentale et délinquance. Deux figures de la déviance devant la justice pénale*, De Boeck, Université de Bruxelles, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Les Presses de l'Université de Montréal, collection Perspectives criminologiques, 1995, 153 p.

Henri Dorvil

Volume 10, numéro 1, printemps 1997

10e anniversaire

URI : https://id.erudit.org/iderudit/301396ar
DOI : https://doi.org/10.7202/301396ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (imprimé)
1703-9312 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Dorvil, H. (1997). Compte rendu de [Danielle Laberge, Pierre Landreville, Daphné Morin, Marie Robert et Nicole Soullière, *Maladie mentale et délinquance. Deux figures de la déviance devant la justice pénale*, De Boeck, Université de Bruxelles, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Les Presses de l'Université de Montréal, collection Perspectives criminologiques, 1995, 153 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, *10*(1), 191–193. https://doi.org/10.7202/301396ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université du Québec, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

❖ Les comptes rendus

Maladie mentale et délinquance. Deux figures de la déviance devant la justice pénale

Danielle LABERGE, *Pierre* LANDREVILLE, *Daphné* MORIN, *Marie* ROBERT *et Nicole* SOULLIÈRE

De Boeck, Université de Bruxelles, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Les Presses de l'Université de Montréal, collection Perspectives criminologiques, 1995, 153 p.

Depuis quelques années déjà, la sociologie du crime ou criminologie a sensibilisé la communauté scientifique sur les personnes malades mentales qui commettent des crimes, sur les aléas du pronostic de dangerosité, sur la judiciarisation des problèmes sociaux et des troubles mentaux en particulier, sur les zones d'interférence entre délinquance et trouble mental, sur la gestion pénale des justiciables manifestant des troubles mentaux, voire sur les contradictions flagrantes en Cour des expertises médico-légales en psychiatrie. Depuis la codification médico-psychiatrique officielle de la folie au XIXe siècle, le fou, par sa conduite déviante, a eu affaire à la fois au système de santé et au système pénal. Au cours des temps, cependant, le système pénal a adopté diverses modalités pour gérer cette clientèle juridiquement « non responsable ». Qui pourrait s'en étonner puisque, avant même que la folie ne fasse l'objet d'un discours particulier, elle était à la croisée de plusieurs discours, ceux de la littérature certes mais aussi ceux des trois grandes « sciences » universitaires : le droit, la médecine et la théologie. Dans un passé plus lointain encore, la médecine a entretenu des plages d'interférence avec le droit. Si dans

le discours médical, le corps du fou est à soigner, à examiner, dans le discours juridique, il s'agit d'un corps à maîtriser, à emprisonner.

Ce livre se situe au confluent, dans la dialectique de deux identités déviantes, celui de « malade mental » et de délinquant. Les auteurs signataires de ce livre au sein de leur groupe de recherche et d'analyse sur les politiques et les pratiques pénales (GRAPPP) sont les patrons incontestés de ce champ. Comment différencie-t-on la délinquance de la maladie mentale ? Quels sont les déterminants et les processus de cette attribution d'identité ? Quel est le rôle des divers acteurs dans ce processus de définition des personnes prises en charge par le système pénal ? Telles sont les questions auxquelles on souhaite donner réponse dans ce livre qui constitue une synthèse de plusieurs études menées sur ce sujet depuis 1987, principalement de deux travaux de recherche. Le premier portait sur le traitement judiciaire des personnes manifestant des problèmes de santé mentale à la Cour municipale de Montréal, et le second, sur les problèmes de prise en charge et d'intervention auprès des clientèles « Psychiatrie-Justice » dans la région métropolitaine de Montréal.

L'ouvrage se divise en deux grandes parties. La première cherche à expliquer le recours à l'intervention pénale, c'est-à-dire la façon dont on arrive à adopter ce style de solution pour cette clientèle différente. Cette partie comprend deux chapitres. Par des scénarios types, le premier chapitre illustre les différentes dynamiques dont la judiciarisation représente l'amortissement ; le second dissèque les conditions qui mènent à l'orientation pénale. Quant à la seconde partie traitant de la situation au tribunal, elle comporte quatre chapitres : le premier constitue un résumé des prescriptions du Code criminel relativement aux troubles mentaux et décrit les diverses étapes d'une affaire devant le tribunal. Le second trace le profil de la population de justiciables étudiés au cours de la recherche à la Cour municipale de Montréal. Quelle idée les principaux intervenants (policiers, procureurs, psychiatres) se font-ils de cette clientèle et de leur pratique à leur égard ? C'est la question à laquelle répond le troisième chapitre. Suit au dernier chapitre une analyse approfondie de quelques cas axés sur certaines modalités de leur prise en charge pénale : l'ordonnance du lieutenant-gouverneur, la sentence d'emprisonnement, la sentence d'aliénation mentale, le retrait de la plainte et la sentence suspendue avec probation.

Dans ce livre, les auteurs s'intéressent à la transparence des normes, à leur création et à leur application. Pourquoi, dans certains cas, insiste-t-on sur la dimension de la maladie alors que, dans d'autres, on refuse d'en tenir compte et l'on envisage plutôt la répression pénale ? Les auteurs

s'inscrivent dans la trame de l'idéologie constructiviste, de transformation des rapports sociaux. Selon le temps, l'espace, les acteurs en cause, les différentes perceptions des personnes, de leur comportement, changent dans le traitement de la déviance. L'opposition, la discordance entre les acteurs est manifeste et s'explique par les intérêts divergents en présence. Et c'est dans ce jeu de contrôle social que s'actualise la judiciarisation des personnes manifestant des troubles mentaux à l'ombre des politiques sociales contradictoires.

Henri DORVIL
Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP)
Université de Montréal

Département de travail social
Université du Québec à Montréal